



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le douze janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absents: MATTEI Estelle, LECCIA Jean Marie,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

6. Mise en sécurité de la place publique de l'église paroissiale "SAN CERVONE" (réparation du mur d'enceinte et de la banquette périphérique) - demande de financement dans le cadre de la DETR 2017

Délibération 006-2017

Le Maire attire l'attention de ses collègues sur la nécessité de procéder le plus rapidement possible à un certain nombre de travaux de mise en sécurité de la place publique de l'église SAN CERVONE dont le mur de soutènement périphérique présente les faiblesses suivantes:

- le mur d'une hauteur d'environ 5 mètres laisse apparaître, en partie "SUD-OUEST", deux grandes fissures verticales importantes;
- la banquette double couronnant l'ouvrage dans son ensemble et où le public s'assied est très endommagée sur toute sa longueur.

Cette situation nécessite une reconstruction partielle du mur concerné sur une surface d'environ 25 m² ainsi que celle de la banquette double sur une longueur totale de 53 mètres.

L'urgence à réaliser ces travaux de mise en sécurité est d'autant plus significative que la place est fréquentée régulièrement par nos concitoyens (tant à pied qu'en voiture) et le public de passage (à l'occasion de la découverte du village où lors des manifestations culturelles qui s'y déroulent).

Il est en outre à noter que ces faiblesses de l'ouvrage d'enceinte sont certainement responsables en tout ou partie des fissures constatées à l'intérieur de l'église paroissiale implantée sur cette place.

Le Maire indique également à ses collègues que la remise en état de ce mur est d'autant plus nécessaire que la place publique concernée supporte également en partie "NORD" la chapelle "SANTA CROCE" qui a été inscrite cette année au titre des monuments historiques et pour laquelle un projet de restauration est en cours d'étude avec le concours de l'architecte des bâtiments de France.

Le Maire précise alors à ses collègues qu'il a demandé à une entreprise spécialisée une estimation des travaux nécessaires à la remise en état de cet ouvrage important pour la commune. Cette estimation se monte à 48 038 €/HT à laquelle, par prudence, il est nécessaire de rajouter une somme d'environ 5% afin de couvrir les aléas et les autres frais liés au lancement de la consultation nécessaire. Le coût global prévisionnel se monterait donc à **50 500 €/HT**.

Si cette opération était validée par le Conseil Municipal, le Maire propose à ses collègues de solliciter les financements publics suivants:

- ETAT - DETR 2017	30 300 € (60%),
- CD 2B	10 100 € (20%),
- Part communale résiduelle	10 100 € (20%).

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux de mise en sécurité de la place publique de l'église SAN CERVONE fréquentée régulièrement tant à pied qu'en véhicule,

APPROUVE le projet d'investissement proposé par le Maire,

VU le budget prévisionnel des travaux à réaliser s'élevant à 50 500 €/HT,

ADOpte le plan de financement suivant:

- Etat - DETR 2017	30 300 € (60%),
- CD 2B	10 100 € (20%),
- Commune (part résiduelle)	10 100 € (20%),

DIT que la réalisation des travaux sera conditionnée à l'obtention de ces aides,

DIT qu'une procédure de consultation des entreprises pour réaliser cette opération sera mise en œuvre par le Maire dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA),

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Corse afin d'obtenir les financements nécessaires sollicités avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - ABSTENTION: 0 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

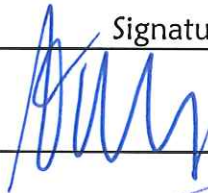
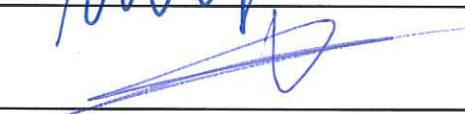

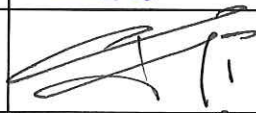

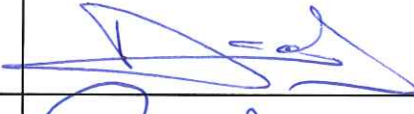
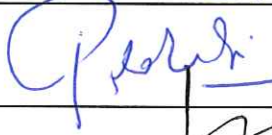

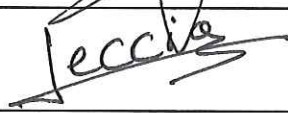

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

Département de la Haute-Corse
Commune de Poggio d'Oletta

Réunion du 12 janvier 2017 à 19 heures

NOM Prénoms	Fonction	Signature
VINCENTI Antoine	Maire	
LECCIA Jean Marie	1er adjoint	
POTENTINI Yves	2ème adjoint	
GRAZI François	3ème adjoint	
CLEMENTI Antoine	Conseiller municipal	
DAVID Emmanuel	Conseiller Municipal	
DE ZERBI Patrick	Conseiller municipal	
GHIRLANDA Eric	Conseiller municipal	
LECCIA Yves	Conseiller municipal	
MATTEI Estelle	Conseiller municipal	
PAOLI Roxanne	Conseiller municipal	